Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 225

Artikel: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258668

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sont choses plus précieuses que nos fillettes, nos jeunes filles et nos femmes. C'est flatteur! »

* * *

Monsieur le Rédacteur,

Un journal de notre ville publiait, il y a quelques jours, une correspondance dont l'auteur se plaignait avec raison de la disproportion entre les sanctions infligées par le jury pour des escroqueries ou des tentatives de vols et celles prononcées contre ces outrages aux mœurs dont la fréquence chez nous devient véritablement alarmante: deux nouveaux cas ne viennent-ils pas d'être signalés tout récemment aux Eaux-Vives et aux Pâquis, dont ont été encore victimes des enfants de nos écoles?

Le Cartel genevois d'hygiène sociale et morale tient à exprimer, au nom des 31 sociétés de tout ordre qui lui sont affiliées, le regret très vif que le jury se montre, dans la plupart des cas, beaucoup trop indulgent pour la répression de ces actes obscènes et l'espoir que, devant l'inquiétude, non seulement des parents et des éducateurs, mais encore de toute la partie saine de notre population, meilleur usage soit fait par le jury des sanctions que la loi met à sa disposition. C'est là une question d'importance primordiale pour la protection de l'enfance et de la jeunesse, à l'égard de laquelle chacun doit comprendre sa part de responsabilité.

Veuillez agréer, etc.

Le Bureau du Cartel genevois H. S. M.

* * *

Monsieur le Rédacteur,

« Vous avez publié la lettre d'un correspondant qui prend à partie les tribunaux pour certains jugements rendus le 27 novembre qu'il trouve « navrants » et « démoralisants »; il critique « la mentalité qui règne au Palais de justice » et voudrait fonder une « ligue antiinjustice »! C'est dépasser les bornes permises de la critique et disons-nous que le juge a certainement ses raisons s'il condamne un tel délinquant à 3 mois de prison et un autre à 15 jours, s'il accorde ou s'il refuse le sursis. Il est mieux placé que nous pour connaître les faits; d'abord il est juriste et appelé à ce poste par la confiance du peuple, puis il a examiné tous les matériaux qui composent le dossier et a interrogé l'inculpé et les témoins, ce qui lui permet de se prononcer en connaissance de cause, tandis que votre correspondant ne possède aucun de ces titres et ne connaît de la cause que ce que les journaux en rapportent. Il l'avoue du reste. Si encore il avait assisté à l'audience!

C'est rendre un mauvais service à la collectivité et à l'ordre social que de critiquer ainsi l'institution judiciaire, le fondement de l'Etat. Serait-ce par hasard un bolchevik, ce correspondant? »

GEORGES MULLER.

* * *

Non, Monsieur Georges Muller, l'auteur de l'article que vous incriminez n'est pas bolchevik. Il aime « l'ordre social », mais lorsque ce dernier se change en désordre, à quelle hauteur qu'il se trouve, il estime, en le signalant, rendre un service à la communauté. — Pensez-vous, par exemple, que « l'émouvante péroraison » qui a attendri le jury mercredi, dans l'ignoble affaire Hartmann, n'est pas considérée comme un nouveau scandale par une bonne partie de la population et la meilleure?

L'auteur de l'article que vous incriminez est une femme qui aime la jeunesse et s'en occupe; c'est à ce titre qu'elle la voudrait plus protégée et mieux défendue. Elle a aussi un pied, bien petit, il est vrai, au Palais de justice, où depuis plusieurs années des cas de curatelle lui sont confiés. Que d'occasions de voir et d'entendre! Il n'est pas obligatoire d'assister aux audiences pour se former le jugement!

L. V.

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Coopératif

LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE :

GENÈVE, Rue du Marché, 40 | **BALE**, Freiestrasse, 105.
LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. | **ZURICH**, Sihlstrasse, 3.
NEUCHATEL, Faub. de l'Hôpital, 19

Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Comme les autres groupements suffragistes, l'Association genevoise a eu le privilège d'entendre à la fin de novembre Mme Malaterre-Sellier dans une conférence publique et contradictoire à la Salle Centrale; et comme partout en Suisse, la charmante conférencière a remporté le plus grand succès, amenant par son éloquence chacun à partager son point de vue, et à comprendre la nécessité pour les femmes d'obtenir leur droit de vote. Un échange de vues a suivi entre l'auditoire et la conférencière, qui a encore ajouté à l'intérêt de cette belle soirée de propagande. — Au thé suffragiste de décembre, Mlle Gourd a donné une « causerie suffragiste à bâtons rompus », parlant d'abord de questions financières intéressant l'Association, puis exposant de façon détaillée le programme du Congrès de Paris, dont la perspective met l'eau à la bouche de bien des congressistes! — Le thé de janvier, retardé à cause des fêtes, aura lieu exceptionnellement le mardi 12 janvier. et sera consacré à une question d'utilité publique de première importance: la lutte contre le cancer à Genève, avec comme orateur, le Dr Ch. DuBois, dont la compétence en cette matière est reconnue de chacun. — La propagande suffragiste se poursuit cet hiver à Genève suivant les méthodes modernes: à la causerie d'intérêt féminin, qui a lieu à la station d'émission de T. S. F. Radio-Genève, chaque quinzaine, on parle beaucoup de suffrage, les auditeurs étant de la sorte tenus au courant des progrès réalisés dans le monde; et dès les représentations, dans un cinéma de la ville et à l'occasion des fêtes, de films soigneusement choisis, on verra apparaître sur l'écran, entre chaque acte, des clichés édités par l'Association vaudoise pour le suffrage, et réclamant le droit de vote pour les femmes.

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

La séance d'hiver du Comité de l'A. N. S. F. a eu lieu le 14 décembre, à Berne. La Présidente y a annoncé l'adhésion de nouvelles Sociétés: les Sections de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et de Schaffhouse de l'Union nationale des Amies de la Jeune Fille, et l'Union des Femmes d'Aigle. — Une petite Commission sera nommée pour préparer l'élection du Comité, qui aura lieu à la prochaine Assemblée générale. — Mme Glättli a rapporté sur les préparatifs en vue de l'Exposition suisse du Travail féminin, dont la réunion constitutive a eu lieu à Berne le 13 décembre. — Le Comité a encore étudié et discuté les résolutions votées à Washington par le Conseil International des Femmes, et qui ont été remises pour étude aux Conseils nationaux.

Nous serons reconnaissants à tous ceux de nos lecteurs qui s'adresseront pour leurs achats aux maisons qui, faisant de la publicité dans le Mouvement Féministe, *soutiennent ainsi notre journal.*

CHESIÈRES - VILLARS, 1200 m.

Chalet de l'Enfance

Pension pour enfants — Séjour de vacances et de convalescence. — Instruction première. — Héliothérapie.

Téléphone: 49. *Mlle S. ROEDER*

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, rue Dr Alfred-Vincent, 10.